Par courriel

Lundi, le 13 juillet 2015

Bonjour,

- 1. Vous trouverez en pièce jointe le document intitulé « *Processus d'analyse des projets particuliers* » dont il est fait mention dans la bibliographie du PPU. Il s'agit sans doute d'une omission, mais ce document aurait dû être identifié comme étant conçu à des fins d'usage interne. Il n'a d'ailleurs jamais été publié.
- 2. Pour ce qui est de l'entente convenue entre la Ville et Cadillac Fairview concernant l'inclusion de logements abordables et sociaux, il semble que sa diffusion soit à la discrétion du promoteur. La Direction de l'habitation invite donc la commission à s'adresser directement à Cadillac Fairview.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles et je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Bruno Collin, urbaniste Conseiller en aménagement - chef d'équipe Arrondissement de Ville-Marie, division de l'urbanisme